



Réf. VP/2018/011

**Détachement de travailleurs : dynamiser les
coopérations transnationales**

Démarche EURODETACHEMENT

Décembre 2018

Novembre 2020

Projet détaillé

Sommaire

- **Le projet 2018- 2020** **p.3**
 - Partenaires
 - Finalité
 - Périmètre
 - Parti pris
 - Ambitions
 - Objectifs spécifiques
 - Méthodes de travail

- **Le pilotage du projet** **p.8**
 - Liste détaillée des partenaires
 - L'équipe projet INTEFP/ ASTREES
 - Le Comité de pilotage
 - Jan CREMERS

- **Le dispositif du projet** **p.10**

- **Bilan et évaluation du projet** **p.14**

- **Annexe 1 Calendrier prévisionnel** **p.15**

- **Annexe 2 Les partenaires du projet** **p.16**
 - Les co-demandeurs
 - L'entité affiliée
 - Les organisations associées
 - L'INTEFP
 - ASTREES

- **Annexe 3 L'équipe projet INTEFP/ASTREES contacts** **p.19**

Le Projet 2018-2020

Détachement de travailleurs : dynamiser les coopérations transnationales

Le présent projet a été construit en réponse à l'appel à proposition de la Commission Européenne, n° VP/2018/011, intitulé « *Détachement de travailleurs : renforcer la coopération administrative et l'accès à l'information* ».

Il s'agit du 5^{ème} projet européen coordonné par l'INTEFP sur cette thématique, poursuivant la démarche « *Eurodétachement* ».

- Les partenaires du projet :

Ce projet regroupe 16 Etats membres (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Estonie, France, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède) et 5 partenaires sociaux européens (FIEC, EFBWW, EFFAT, WEC Europe et Confédération Européenne des Syndicats).

Sont également associés à ce projet l'association ASTREES et l'expert Jan Cremers de l'Université de Tilburg.

- Objectif général du projet:

Contribuer à une meilleure application de la Directive 96/71/CE, relative au détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services, en améliorant l'efficacité des coopérations transnationales et des collaborations entre les parties prenantes.

- Le périmètre du projet :

Le projet adopte une approche sectorielle, en se centrant sur les secteurs de la construction, de l'agriculture et du travail temporaire.

Les études et statistiques disponibles comme les pratiques de contrôle des autorités publiques convergent en effet quant à l'importance du phénomène du détachement pour les entreprises et les salariés de ces secteurs.

- Le parti pris du projet :

Il existe des lieux institutionnels dans lesquels les discussions politiques ou techniques se développent. Le projet n'a pas vocation à intervenir dans ce processus en formulant, par exemple, des préconisations d'ordre juridique ou organisationnel au plan européen, mais à renforcer les coopérations et collaborations opérationnelles par un dispositif proposant :

- Une implication à la fois du niveau européen (fédérations syndicales et patronales européennes des secteurs concernés, construction, agriculture, travail temporaire) et des niveaux nationaux (autorités publiques nationales et représentants nationaux et locaux des organisations syndicales et patronales) afin de produire un impact sur le « système d'acteurs » ;
- Un travail croisé « pays d'accueil - pays d'envoi » permettant de renforcer les échanges de part et d'autre des lieux d'exécution du travail et des lieux d'établissement des entreprises ;
- Un espace d'échange transnational entre les autorités publiques et les partenaires sociaux.

- Les ambitions du projet :

- Poursuivre la dynamique de la démarche Eurodétachement dans le contexte de création de l'Autorité Européenne pour le Travail ;
- Définir dans le cadre du projet des objectifs de coopération pragmatiques et réalistes, de nature à déboucher sur une série de résultats concrets et évaluables ;
- Associer au plan national - lorsque les partenaires le souhaitent -, de nouvelles parties prenantes afin de favoriser notamment les synergies entre autorités publiques et/ou partenaires sociaux, et ce, aux différents niveaux territoriaux et sectoriels ;
- Rendre plus collaboratives les méthodes de travail pour partager et capitaliser les initiatives réalisées au cours du projet.

- Les objectifs spécifiques :

Le dispositif du projet se décline selon deux objectifs spécifiques :

1/ La « **coopération en action** » qui tend à développer des « plans de coopération » opérationnels sous la forme d'actions de contrôle et de surveillance, d'information, de sensibilisation et de prévention.

2/ La « **coopération en progression** » qui vise à identifier face à des montages juridico-financiers « complexes » frauduleux, les freins et les marges de manœuvre en termes de contrôle et de surveillance.

D'autre part, la finalité du projet impose la poursuite d'un objectif transverse : veiller à **la qualité et à la diffusion des connaissances** produites par les partenaires au projet en matière de coopération transnationale.

- **Les méthodes de travail**

Information préliminaire : les langues de travail

Comité de pilotage : anglais, français

Séminaires, ateliers et groupes de travail transnationaux: anglais, français.

Périodes d'immersion opérationnelle: 1 à 2 interprètes par pays. Langues à définir en fonction du niveau de langue des participants.

Méthodes de travail :

Chacun des objectifs spécifiques fait l'objet d'un programme de travail propre, s'appuyant sur une méthodologie et des activités particulières.

Des temps collectifs visent à favoriser l'émulation et les partages d'expériences (meetings, ateliers, séminaires).

L'architecture du projet (complémentarité des objectifs, diversité des modalités pédagogiques et pluralité des publics cibles) a vocation à soutenir une dynamique de coopération transnationale en matière de détachement de travailleurs, à partir du travail réel.

1/ Objectif spécifique n°1, la « coopération en action » :

Pour développer des coopérations transnationales, les acteurs doivent de se coordonner de part et d'autre des frontières, en articulant des domaines de compétence, des outils juridiques et des méthodes de travail et des stratégies qui diffèrent d'un Etat membre à l'autre.

Leur capacité à coopérer leur demande de faire évoluer leurs cadres d'action et leurs pratiques.

- Elle est rendue possible grâce à l'acquisition de nouvelles compétences basées sur la confiance mutuelle ;

- Elle se construit donc nécessairement « pas à pas » dans la durée.

Sous la forme d'une formation par l'action (plans de coopération co-construits et mis en œuvre par les Etats membres), il s'agit dans ce nouveau projet:

- de renforcer au plan opérationnel les collaborations entre les parties prenantes à travers différents modes d'action, opérations de contrôle et de surveillance mais également de manière complémentaire des actions d'information, de sensibilisation et de prévention.

Favoriser les collaborations entre autorités publiques (notamment les autorités en charge de la protection sociale, l'autorité fiscale) est à cet égard de nature à rendre plus efficaces les coopérations transnationales. De même, agir pour les autorités publiques en synergie avec les partenaires sociaux permet d'orienter les actions de contrôle et de surveillance, mais également de mieux informer et sensibiliser les entreprises, les travailleurs, les donneurs d'ordre publics et privés, pour qu'ils disposent d'informations fiables, pertinentes et facilement utilisables, et par la même de mieux prévenir les situations de fraudes.

- de partager les bonnes pratiques et pratiques innovantes en matière d'échanges d'information et de partage de données, défi aujourd'hui essentiel à relever pour favoriser les coopérations.

2/ Objectif spécifique n°2, la « coopération en progression » :

L'utilisation du mécanisme de détachement et des prestations de service transnationales relève de schémas organisationnels variés. Il s'étend du partenariat « vertueux » entre les partenaires contractants, pour lequel la mobilité des travailleurs contribue à dynamiser le développement économique et social, jusqu'à la mise en place de montages frauduleux qui peuvent se déployer d'un Etat membre à l'autre. Leur complexité, tout comme leur dimension transnationale, rend d'autant plus difficile leur analyse qu'on ne peut établir de « modèle type », rendant nécessaire l'élaboration de nouvelles « clés de lectures » et de nouvelles manières d'agir.

Il est proposé à travers ce nouveau projet, à partir de situations rencontrées, d'identifier des cas spécifiques pouvant donner lieu à une analyse visant à mettre en évidence une compréhension des logiques et des montages à l'œuvre et dégager des éléments de repères utiles en terme de méthode et de stratégie de contrôle.

3/ Objectif transverse : la diffusion des connaissances

La capitalisation des travaux est coordonnée par l'équipe projet INTEFP/ASTREES en collaboration avec l'ensemble des participants ; elle donne lieu à la rédaction d'un rapport final.

Le rapport sera construit à partir des informations recueillies auprès des participants au projet à travers des questionnaires, entretiens téléphoniques, mais aussi des analyses d'autres acteurs ou experts.

Le rapport s'appuiera également sur les productions des inspecteurs du travail pendant leur formation action, sur les travaux des séminaires, et les réflexions des organisations partenaires parties prenantes du pilotage du projet.

Il sera validé par chaque administration ou organisation pour la partie qui la concerne.

Il sera diffusé sur le site web EURODETACHEMENT : <http://www.eurodetachment-travail.eu/>.

Ce site Eurodétachement fera, par ailleurs, l'objet d'une actualisation, notamment en valorisant les travaux réalisés sous forme de fiches action et en relayant les campagnes d'informations lancées par les partenaires.

Ces travaux s'échelonnent dans la durée du projet en mobilisant la plateforme collaborative de l'INTEFP.

Le pilotage du projet

Le pilotage est assuré par l'équipe projet INTEFP/ASTREES et les partenaires du projet regroupés en Comité de pilotage.

1/Liste détaillée des partenaires

LES AUTORITES PUBLIQUES :

Belgique : Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale,
Bulgarie : General Labour Inspectorate Executive Agency,
Croatie : Ministry of Labour and Pension System,
Estonie : Labour Inspectorate of Estonia,
France : Direction Générale du Travail,
Irlande : Workplace Relations Commission,
Italie: Ispettorato Nazionale del lavoro
Lettonie: State Labour Inspectorate of the Republic of Latvia,
Luxembourg: Inspection du travail et des mines,
Norvège : Norwegian Labour Inspection Authority,
Pays Bas : Inspectorate SZW, Ministry Social Affairs and Employment,
Pologne : National Labour Inspectorate, PIP
Portugal : Autoridade para as Condições do Trabalho, ACT
Roumanie : Labour Inspection,
Suède : Swedish Work Environment Authority,

LES PARTENAIRES SOCIAUX :

Confédération Européenne des Syndicats
Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction - FIEC
European Federation of Building and woodworkers -EFBWW
European Federation of Food, Agriculture and Tourism – EFFAT
World Employment Confederation-Europe- WEC Europe
Arbeit und Leben (Berlin et Hambourg) en Allemagne

2/ Rôle de l'équipe projet INTEFP/ ASTREES

- conçoit les programmes de travail de tous les évènements
- recueille, conçoit et diffuse les ressources pédagogiques nécessaires aux participants
- coordonne toutes les phases du projet
- mobilise les participants

- anime toutes les séances de travail, y compris celles du comité de pilotage
- encadre les périodes d'immersion lorsque cela s'avère nécessaire
- coordonne les travaux de rédaction et rédige le rapport final
- assure la diffusion des résultats

Plus spécifiquement, l'INTEFP :

- pilote, coordonne l'ensemble des activités
- met en œuvre le volet logistique de l'action (déplacements, séjour, interprétariat, traduction, location de salle)
- assure le suivi financier de l'action

3/ Rôle du COMITE DE PILOTAGE :

- participe au séminaire de lancement du projet,
- participe au séminaire de validation des plans de coopération,
- identifie des situations concrètes, présentes, à venir ou récurrentes sur la thématique du détachement de travailleurs
- co-construit des plans de coopération entre pays d'envoi et pays d'accueil,
- constitue les équipes transnationales de professionnels qui réalisent les périodes d'immersion
- identifie et mobilise les représentants d'autres autorités publiques et des partenaires sociaux pouvant être impliqués dans les actions au plan national
- contribue à la mise en œuvre des plans de coopération
- s'assure de la réalisation des rapports par leurs agents
- contribue à la conception de l'atelier transnational portant sur les cas complexes
- participe au séminaire final et au comité de pilotage de bilan du projet

4/ **Jan CREMERS**, associé au projet et investi depuis le début dans la démarche Eurodétachement, apporte son expertise tout au long des différentes activités du projet et au sein du comité de pilotage.

Le dispositif du projet

(Selon calendrier prévisionnel, annexe 1)

Séminaire de lancement

Décembre 2018 (18 et 19 décembre 2018, Bruxelles)

Participants: représentants des autorités publiques (co-demandeurs et associés), partenaires sociaux européens, organisations non gouvernementales partenaires

Objectifs :

- Mise en place du comité de pilotage
- Lancement de la phase de co-construction des « plans de coopération » (objectif spécifique n°1) : élaboration d'un plan de travail.
- Constitution d'un groupe de travail « focus group » spécifique consacré à l'identification de montages frauduleux complexes (objectif spécifique n°2) : élaboration d'un plan de travail.

« La coopération en actions »

Objectif spécifique n°1 - Développer des « plans de coopération » opérationnels sous la forme d'actions de contrôle et de surveillance, d'information, de sensibilisation et de prévention

Mise en œuvre : 3 temps

1ère phase : co- construction des « plans de coopération »

Décembre 2018 – septembre 2019

Objectifs :

- identifier des situations concrètes, présentes, à venir ou récurrentes
- co-construire des « plans de coopération » entre « pays d'envoi » et « pays d'accueil »

Méthode de travail :

- Mener un « état des lieux » pour chaque partenaire et déterminer entre partenaires les «objectifs » de coopération sur la base de différents critères :
 - flux de travailleurs
 - évaluation des risques de fraudes
 - grand chantier (construction), opérations saisonnières récurrentes (agriculture)

- résultats et impacts attendus des actions
 - faisabilité des actions
- Définir le type d'action à mettre en œuvre :
- Actions de contrôle et de surveillance : investigations de part et d'autre des frontières, échanges d'information et suites données
 - Actions de sensibilisation et/ou de prévention en direction d'acteurs cibles (entreprises, travailleurs, partenaires sociaux, maître d'ouvrage public ou privé)
- Mobiliser quand les partenaires le souhaitent, à partir d'une « cartographie » des parties prenantes, les autorités publiques et partenaires sociaux pouvant être directement impliqués dans l'action

Programme de travail :

Le dispositif prévoit, pour cette phase préparatoire :

- la mise en place d'une **plateforme collaborative** d'échange et coordonnée par l'équipe projet
- **2 ateliers transnationaux de travail**, organisés sous la forme de points d'étapes pour préparer, en **groupes de travail restreints**, les plans de coopération (1^{er} semestre 2019 : 12 février en France et 12 Juin en Roumanie)
- **un comité de pilotage de lancement des programmes de coopération** (11 septembre 2019 à Hambourg)

Public cible : les partenaires du projet

Résultats attendus :

- validation des plans de coopération
- constitution d'équipes transnationales
- programmation des actions
- définition des modalités de diffusion des résultats des actions menées

2^{ème} phase : **Déploiement des « plans de coopération »**

Septembre 2019 à juin 2020

Public cible : agents de contrôle, agents des bureaux de liaison, représentants d'autres autorités publiques (sécurité sociale, administration fiscale), des partenaires sociaux et autres

parties prenantes mobilisées par les partenaires au projet et impliquées dans les actions au plan national

Programme de travail :

- Mise en œuvre des plans de coopération sous la forme de « périodes d’immersion » des équipes transnationales (échanges de part et d’autre des frontières) : actions de contrôle et d’information sensibilisation prévention
- Mise à disposition d’un interprétariat selon les besoins
- Appui et coordination de l’équipe projet

Résultats attendus

- Production de rapports par les équipes transnationales
- Production de supports de communication

3^{ème} phase : Partage et de capitalisation des initiatives réalisées 17 et 18 Juin 2020 à Lisbonne

Un séminaire transnational regroupant l’ensemble des participants aux plans de coopération.

Ce séminaire permettra aux participants (volet contrôle et volet information/communication) de se regrouper pour un débriefing, partager et échanger sur les initiatives et pratiques mises en œuvre, en incluant les questions d’échanges d’informations et de partages de données.

Public cible : agents de contrôle, agents des bureaux de liaison, représentants d’autres autorités publiques (sécurité sociale, administration fiscale), des partenaires sociaux et des autres parties prenantes impliqués dans les actions au plan national.

Il est proposé que la conception du séminaire de partage soit réalisée par un ou deux partenaires en lien avec l’équipe projet.

Résultats attendus :

- Partage des résultats et des impacts des actions conduites, de contrôle et de surveillance, d’information, de sensibilisation et de prévention.
- Partage des bonnes pratiques des outils d’échanges d’information (IMI) et recueil des initiatives innovantes en matière de partage des données.

« La coopération en progression »**Objectif spécifique n°2 - Identifier face à des montages juridico-financiers « complexes » frauduleux les freins et les marges de manœuvre en termes de contrôle et de surveillance**

Mise en œuvre : Décembre 2018 – septembre 2019

Méthode de travail :

Mise en place d'un groupe de travail « **focus group** » pour permettre d'identifier et de documenter des cas réels et pertinents.

Ce groupe se réunira une fois au 1^{er} semestre 2019 (11 avril 2019 à Riga) en vue de la préparation **d'un atelier transnational** qui se tiendra concomitamment au comité de pilotage de lancement des plans de coopération (12 septembre 2019 Hambourg).

Public cible : Les partenaires du projet, panel d'agents de contrôle, experts et chercheurs associés dans d'autres projets européens.

Il est proposé que la conception de l'atelier de travail transnational soit réalisée par un ou deux partenaires en lien avec l'équipe projet.

Résultats attendus :

- compréhension et analyse de cas complexes
- identification et cartographie des acteurs pertinents
- élaboration d'éléments de méthode de contrôle
- production de repères et de critères pouvant orienter les stratégies de contrôle

Séminaire final

18 novembre 2020, Bruxelles

Public cible : Evènement de partage des résultats avec l'ensemble des participants au projet

Comité de pilotage final

19 novembre 2020, Bruxelles – Débriefing et évaluation globale du projet

Bilan et évaluation du projet

Le comité de pilotage du 19 novembre 2020 sera consacré au bilan « à chaud » du projet avec l'ensemble des partenaires.

Il sera alimenté par les résultats d'une évaluation qualitative par l'équipe projet portant sur la mise en œuvre des plans de coopération. Cette évaluation prendra la forme d'entretiens bilatéraux approfondis avec les participants aux périodes d'immersion pour l'ensemble des Etats membres impliqués dans l'action.

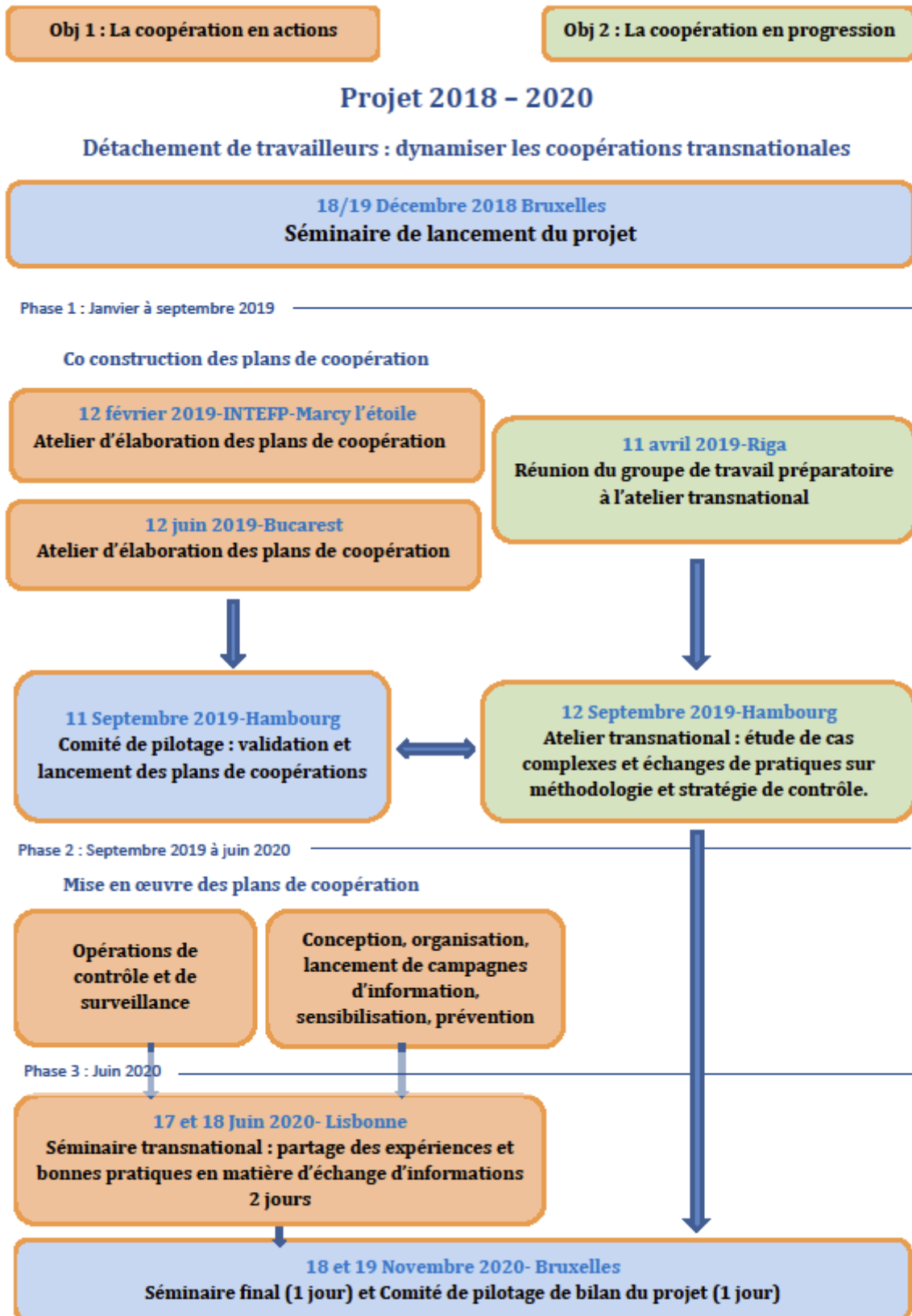
Un questionnaire sera envoyé par l'équipe projet à l'ensemble des participants au projet afin de nourrir le bilan technique du projet deux mois après la fin de l'action.

En référence au dispositif développé précédemment, l'évaluation se fera selon les résultats attendus lors des différentes phases de travail.

Elle intégrera l'impact du projet sur:

- L'amélioration de la capacité à collaborer entre partenaires du projet
- L'amélioration des connaissances réciproques sur les organisations, leur fonctionnement, leurs compétences
- Le renforcement des collaborations interinstitutionnelles (avec notamment les autorités publiques chargées de la protection sociale et du contrôle fiscal)
- La collaboration avec les partenaires sociaux nationaux au plan opérationnel
- La pertinence et la qualité des informations échangées, notamment via IMI
- Les pratiques innovantes en matière de partage de données
- Les effets induits sur les organisations internes et les méthodes de travail
- Les connaissances sur les organisations productives transnationales à l'origine des situations de détachement et l'impact sur la situation des travailleurs et des entreprises, notamment dans le cas de montages complexes frauduleux
- La méthodologie de contrôle à mettre en place pour faire face à des situations complexes de montages frauduleux au détachement
- La synergie avec d'autres initiatives européennes

Annexe 1 Calendrier prévisionnel



Annexe 2

Les partenaires du projet

1/Co demandeurs

Autorités publiques :

Belgique : Service public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

Irlande : Workplace Relations Commission

Lettonie: State Labour Inspectorate of the Republic of Latvia

Norvège: Norwegian Labour Inspection Authority

Pays Bas : Inspectorate SZW, Ministry of Social Affairs and Employment

Association :

ASTREES

2/Entité Affiliée

France : Direction Générale du Travail

3/Organisations associées

Autorités publiques :

Bulgarie: General Labour Inspectorate Executive Agency

Croatie: Ministry of Labour and Pension System

Estonie : Labour Inspectorate of Estonia

Italie : Ispettorato Nazionale del lavoro

Luxembourg : Inspection du travail et des mines

Pologne : National Labour Inspectorate (Państwowa Inspekcja Pracy)

Portugal : Autoridade para as Condições do Trabalho

Roumanie : Labour inspection

Suède : Swedish Work Environment Authority

Partenaires sociaux européens

- Confédération Européenne des Syndicats - **CES-ETUC**
- European Federation of Building and woodworkers -**EFBWW**
- European Federation of Food, Agriculture and Tourism – **EFFAT**
- Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction – **FIEC**
- World Employment Confederation-Europe- **WEC Europe**

Partenaires sociaux du niveau national

Allemagne : Arbeit und Leben Berlin

Allemagne : Arbeit und Leben Hamburg

Institut de recherche :

Johannes M.B. Cremers

Le porteur du projet : l'INTEFP

Coordonnateur du projet, l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) est depuis le 1^{er} janvier 2006 un Etablissement Public Administratif sous la tutelle du ministère du travail en France. Il a pour missions :

- la formation initiale et continue de l'ensemble des agents du ministère du travail,
- la formation interministérielle des agents de la fonction publique dans le domaine de la santé et la sécurité au travail,
- la contribution au développement du dialogue social en France,
- la mise en œuvre d'actions de partenariat et de coopération aux plans national et international avec des administrations publiques dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans le domaine de la coopération bilatérale et multilatérale, l'Institut développe, en partenariat avec le Bureau International du Travail, le Centre International de Formation de Turin, et Expertise France, des actions d'ingénierie de formation visant au renforcement des capacités de l'inspection du travail en direction de différents pays partenaires.

Il est membre fondateur avec le Centre International de Formation de l'OIT de Turin du Réseau International des Institutions de Formation dans le domaine du Travail (RiiFT) créé en 2002 et qui regroupe douze institutions membres provenant de l'Union Européenne et du Sud de la Méditerranée.

L'INTEFP a conduit la démarche EURODETACHEMENT depuis 2010, à travers 4 projets successifs avec 6, 10, 14 et 13 Etats membres qui ont permis d'accompagner la montée en compétences de professionnels des autorités publiques.

ASTREES

Représentante légale : Paule Arcangeli, Présidente

Fondée en 2007, **ASTREES** est une organisation indépendante à but non lucratif (association loi de 1901) réunissant parmi ses membres à la fois des entreprises, des organisations syndicales et des experts aux fins de défricher, décrypter, éclairer les transformations du travail et de l'emploi en France et en Europe dans le nouveau contexte mondial, pour inventorier, inventer, expérimenter, partager des propositions de pratiques sociales nouvelles.

Dans ce cadre, **ASTREES** conduit des études, anime des sessions de formation (en particulier auprès des membres de comités d'entreprise européens) et organise des débats publics (au travers de conférences ou de groupes de travail) relatifs aux évolutions du travail et de l'emploi en France comme en Europe. Depuis sa création, **ASTREES** a ainsi, comme coordinateur ou partenaire, mené ou contribué à de nombreuses études européennes sur les évolutions du dialogue social et du droit social, les processus de restructurations ou encore la santé et la sécurité au travail. **ASTREES** est également cofondateur du réseau européen d'experts indépendants **IRENE** dédié aux restructurations : <http://responsible-restructuring.eu/>.

ASTREES co- anime également la démarche EURODETACHEMENT en partenariat avec l'INTEFP depuis 2010.

Depuis Mars 2018, ASTREES est, avec IR SHARE, le correspondant pour la France de la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND –NEC).

Par ailleurs, depuis 2015, ASTREES pilote aux côtés de l'IRES, un réseau informel et innovant dédié au développement de l'économie dite collaborative et au capitalisme de plateforme : réseau Sharers and Workers – www.sharersandworkers.net

Enfin, ASTREES est également, en France, le coordinateur national du programme Alizé (Actions locales Interentreprises en Zone d'Emploi), visant à promouvoir, au niveau territorial, le mécénat de compétences de grandes entreprises vers des PME /TPE en développement : <http://www.reseau-alize.com/>

Annexe 3

L'équipe projet INTEFP/ASTREES

Contacts

Justine BACIC

Responsable de projet

Tel : +33 (0)4.78.87.49.96

Mobile : +33 (0)6.87.82.97.99

justine.bacic@travail.gouv.fr

Christiane GROS

Assistante de formation

Tél. + (33) 4 78 87 49 88

Mobile + (33) 6 72 27 88 36

christiane.gros@travail.gouv.fr

Daniel XIRAU

Directeur du Pôle Partenariats

Phone + (33) 4 78 87 49 84

Mobile + (33) 6 72 27 88 56

daniel.xirau@travail.gouv.fr

Christophe TEISSIER

Project manager

Phone : +33 (0)1 43 46 28 28

c.teissier@astrees.org